

# La Prime de Lien au Service

**RHI**  
RESSOURCES  
HUMAINES

Quoi ?

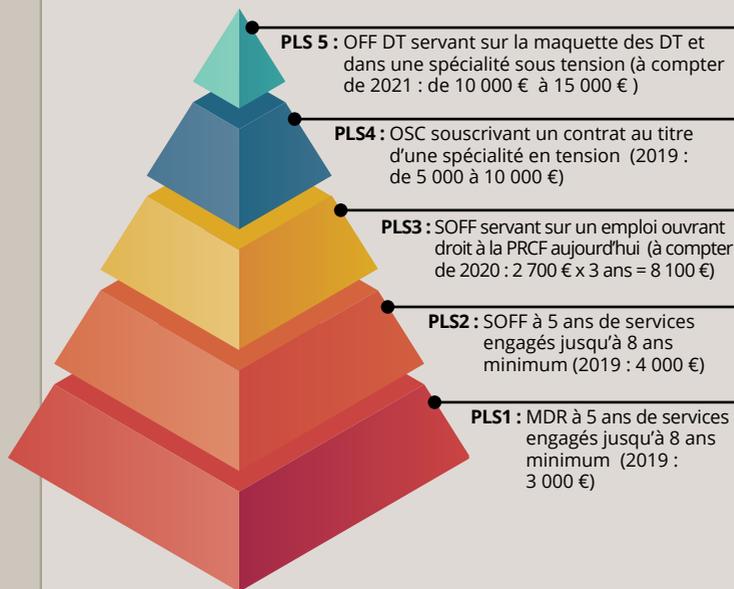
## DE QUOI S'AGIT-IL ?

Cette prime est appelée à remplacer 4 primes existantes : les primes d'engagement (Prime d'Engagement Initial et Prime Supplémentaire), la prime d'attractivité modulable (PAM) et la prime réversible des compétences à fidéliser (PRCF).

Qui ?

## LE DISPOSITIF VISE TOUS LES MILITAIRES

Militaires du rang, sous-officiers, officiers, qu'ils soient contractuels ou de carrière. Son montant est modulable.



# La Prime de Lien au Service

Quand ?

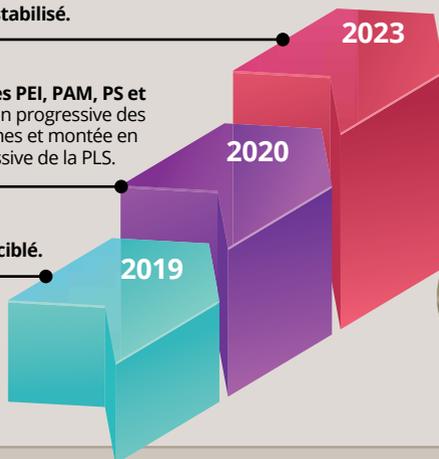
À COMPTER DE JUIN 2019

La politique va progressivement se déployer entre 2019 et 2022 (effets rétroactifs à partir de juillet).

Système PLS stabilisé.

**Abrogation des PEI, PAM, PS et PRCF.** Extinction progressive des anciennes primes et montée en charge progressive de la PLS.

Déploiement ciblé.



Comment ?

**ENGAGEMENT ET RENOUELEMENT DE CONTRAT**

**PLS1 et PLS2 :**

- au sein des corps pour les renouvellements de contrats (RNC),
- auprès de la sous-direction recrutement (SDR) pour les primo-contrats.

**FIDÉLISATION DES COMPÉTENCES**

- PLS 3 :** Sous-direction gestion (SDG)
- PLS 4 :** SDG en 2019, SDR à compter de 2020
- PLS 5 :** SDG

